



Caution non vers par mon locataire à qui je loue mon appartement

Par **villef**, le **14/05/2013 à 10:49**

Bonjour,
Je loue un appartement depuis trois mois et le locataire ne m'a toujours pas versé sa caution. Est-ce trop tard ou dois-je insister ?
Que faire dans ces cas là et y'a-t-il un recours ?
Merci de votre réponse, cordialement.

Par **cocotte1003**, le **14/05/2013 à 13:33**

Bonjour, le dépôt de garantie, et pas caution, doit être remis à la signature du bail et encaissé de suite par le bailleur. Envoyer au locataire une LRAR pour lui rappeler son retard et ainsi vous dédouaner de son remboursement à leur départ, cordialement

Par **Lag0**, le **14/05/2013 à 13:43**

Bonjour,
Peut-être votre locataire fait-il appel à un organisme pour financer son dépôt de garantie. C'est généralement assez long, il m'est arrivé d'attendre 6 mois pour voir les fonds versés.
Est-ce le cas ?

Par **Boud**, le **15/05/2013 à 22:28**

Bonsoir,

S'il a été prévu dans le contrat de bail, vous pouvez l'exiger même après l'entrée dans les lieux.

Au pire, vous avez qu'à considérer que le dernier mois payé a été le dépôt de garantie et le mettre en demeure de régler le loyer, si toutefois vous ne lui avez pas déjà envoyé la quittance de loyer.

Cordialement